



MAIRIE DE NICE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 AVRIL 2009

PRESIDENCE : Monsieur Christian ESTROSI, Député-Maire

N° 2.4

**OBJET** : Mesures de soutien à la recherche niçoise. Allocations individuelles aux jeunes chercheurs

**PRESENTS**: Monsieur Christian ESTROSI, Monsieur Raoul MILLE, Monsieur Jean-Michel GALY, Madame Denise FABRE, Monsieur Bernard BAUDIN, Madame Janine GILLETTA, Monsieur Bernard ASSO, Madame Annie KASSIGHIAN, Madame Andrée ALZIARI NEGRE, Monsieur Auguste VEROLA, Madame Christiane AMESLAND, Monsieur Joseph CALZA, Monsieur Christian TORDO, Monsieur Alain PHILIP, Monsieur Rudy SALLES, Madame Martine OUAKNINE, Madame Agnès RAMPAL, Monsieur Daniel BENCHIMOL, Madame Catherine MOREAU, Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Madame Joëlle MARTINAUX, Madame Françoise MONIER, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, Madame Pascale FERRALIS, Madame Nadia LEVI, Monsieur Gilles VEISSIERE, Monsieur Jacques DEJEANDILE, Monsieur Benoît KANDEL, Madame Véronique PAQUIS, Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Philippe PRADAL, Madame Fatima KHALDI, Madame Florence BARALE, Monsieur Lauriano AZINHEIRINHA, Madame Maty DIOUF, Monsieur Olivier BETTATI, Monsieur Jean-Marc GIAUME, Madame Sandrine FILIPPINI, Madame Véronica VECCHIONI, Madame Marine BRENIER, Madame Mari-Luz HERNANDEZ-NICAISE, Madame Michèle MATRINGE, Monsieur Paul CUTURELLO, Monsieur Rémi GAECHTER, Monsieur Abderrazak FETNAN, Madame Emmanuelle GAZIELLO, Monsieur Patrick ALLEMAND, Madame Sophie DUEZ, Monsieur Robert INJEY, Madame Frédérique GREGOIRE-CONCAS, Monsieur Yann LIBRATI, Madame Isabelle DELAGE, Monsieur Jean-Claude MARI, Monsieur Richard PAPAZIAN, Monsieur André CHAUVET, Madame Micheline BAUS, Madame Hélène SALICETI - ADROGUER, Madame Brigitte TANAUI-DAHAN, Monsieur Maurice ALBERTI, Madame Anne RAMOS-MARI, Monsieur François RABUT

**ABSENT(S) OU EXCUSE(S)** : , Madame Emmanuelle BIHAR, Monsieur Jean ICART, Madame Ilana ELOIT, Madame Muriel MARLAND-MILITELLO, Monsieur Marouane BOULOUDHNINE, Madame Gilda PERINETTI, Madame Dominique ESTEVE-BAZZINI, Monsieur Gérard BAUDOUX

**POUVOIR(S)** : Madame Emmanuelle BIHAR a donné pouvoir à Monsieur Benoît KANDEL, Monsieur Jean ICART a donné pouvoir à Monsieur Christian ESTROSI, Madame Ilana ELOIT a donné pouvoir à Monsieur Rudy SALLES, Madame Muriel MARLAND-MILITELLO a donné pouvoir à Monsieur Raoul MILLE, Monsieur Marouane BOULOUDHNINE a donné pouvoir à Monsieur Gilles VEISSIERE, Madame Gilda PERINETTI a donné pouvoir à Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Madame Dominique ESTEVE-BAZZINI a donné pouvoir à Madame Martine OUAKNINE, Monsieur Gérard BAUDOUX a donné pouvoir à Monsieur Bernard BAUDIN

**SECRETAIRE(S)** : Madame Marine BRENIER

Rapporteur : **Madame Véronique PAQUIS**

Service : **SJ3000 - Direction Adjointe Enseignement Supérieur et Recherche**

Objet : **Mesures de soutien à la recherche niçoise. Allocations individuelles aux jeunes chercheurs**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Les commissions compétentes entendues**

VU le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche, la ville de Nice souhaite favoriser le recrutement de jeunes chercheurs dans des laboratoires de l'Université Nice Sophia Antipolis (UNSA) en soutenant ces jeunes scientifiques au niveau postdoctoral par un mécanisme d'attribution d'allocations de recherche,

**Considérant** que ce mécanisme d'aides s'opèrera par le lancement annuel d'un appel à projets intitulé "aides individuelles aux jeunes chercheurs",

**Considérant** que l'appréciation et la sélection des projets et des candidatures seront opérées sur proposition d'un comité scientifique et après expertise,

**Considérant** que pour l'année 2009, cet appel à projet concernera tous les domaines de la recherche en science de la vie et de la santé,

**Considérant** que pour les profils requis, les candidats devront être soit :

- ressortissant européen titulaire d'un doctorat d'université ou PhD,
- ressortissant non européen titulaire d'un doctorat d'université ou PhD validé par un pays signataire de l'accord relatif à l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur,

**Considérant** que les critères d'éligibilité seront les suivants :

- le laboratoire d'accueil doit appartenir à l'UNSA,
- la date de prise d'effet du financement devra intervenir au plus tard un an après la date d'arrivée dans le laboratoire d'accueil,
- pas plus de quatre ans d'expérience entre la date d'obtention du doctorat et la date de début du financement,
- seront considérés comme des points positifs pour le dossier de candidature :
  - \* un changement de laboratoire, de site par rapport au travail de doctorat
  - \* une équipe d'accueil labellisée ATIP (CNRS) ou Avenir (INSERM),

Rapporteur : **Madame Véronique PAQUIS**

Service : **SJ3000 - Direction Adjointe Enseignement Supérieur et Recherche**

Objet : **Mesures de soutien à la recherche niçoise. Allocations individuelles aux jeunes chercheurs**

---

**Considérant** que la durée du financement sera de 24 mois,

**Considérant** que les modalités de financement prendront la forme d'une subvention municipale assurant le financement du salaire toutes charges et taxes comprises du jeune chercheur choisi par le Comité scientifique dans le cadre d'un contrat à durée déterminée conclu avec le laboratoire d'accueil avec prise d'effet début janvier 2010,

**Considérant** que l'employeur sera l'organisme en charge de la gestion du personnel du laboratoire d'accueil (CNRS, INSERM, Université) et que c'est donc cet organisme qui sera bénéficiaire de la subvention municipale aux conditions prévues dans une convention à conclure avec la ville de Nice,

**Considérant** que cette convention fera l'objet d'une validation par le Conseil municipal qui suivra la réunion du Comité scientifique et qui validera son choix,

**Considérant** que le mécanisme de cette allocation est prévu pour l'année en cours pour 5 jeunes chercheurs, pour un montant maximum de 50 000 euros pour chacun d'eux par an, soit 250 000 euros,

**Considérant** que la composition du comité scientifique pour l'année 2009 est fixée de la manière suivante :

- Professeur Véronique PAQUIS, Adjoint au Maire déléguée à la Recherche, au Développement Durable, à l'Écologie et à l'Environnement, Professeur des Universités et Praticien Hospitalier en génétique médicale, Directeur du Laboratoire instabilité génétique – maladies rares et cancers à la faculté de Médecine de Nice, Responsable du Laboratoire de Génétique Moléculaire de l'Hôpital de l'Archet, présidente du comité scientifique,
- Docteur Jacques BARHANIN, Directeur de Recherche au CNRS, Docteur ès Sciences, Médaille d'Argent du CNRS en 2003, et auteur de nombreux travaux scientifiques dont une étude moléculaire des canaux ioniques (canaux potassium) et Création de modèles murins,

Rapporteur : **Madame Véronique PAQUIS**

Service : **SJ3000 - Direction Adjointe Enseignement Supérieur et Recherche**

Objet : **Mesures de soutien à la recherche niçoise. Allocations individuelles aux jeunes chercheurs**

---

- Professeur François CUZIN, Professeur Émérite des Universités, Docteur ès Sciences, ancien élève de l'École Normale Supérieure, Membre de l'unité 636 de l'Inserm (Centre de Biochimie à Nice), Membre notamment de l'Académie des Sciences et de l'Institut Universitaire de France,
- Professeur Valérie GIORDANENGO, Professeur universitaire et praticien hospitalier, Docteur en médecine, Chef du service du Laboratoire de Virologie du CHU de Nice, membre notamment de la Société Française de Microbiologie et du Conseil Scientifique Universitaire de Nice,
- Docteur Pierre LEOPOLD, Directeur de Recherche de l'Inserm, Chef de groupe de l'Institut de Biologie du Développement et Cancer à Nice, Ancien élève de l'École Normale Supérieure et membre, notamment, de l'Organisation Européenne de Biologie Moléculaire,
- Docteur Marcel MECHALI, Docteur ès Sciences, Directeur de Recherche au CNRS, Responsable du laboratoire dynamique du génome et développement, Directeur du Groupement européen de recherche Réplication des Chromosomes eucaryotes et ses points de contrôle, Membre notamment de l'Académie des Sciences et Médaille d'Argent du CNRS en 1996,

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE**

**DECIDE DE :**

- 1. prendre acte de ce mécanisme d'attribution d'aides individuelles aux jeunes chercheurs pour l'année 2009,**
- 2. approuver la composition du comité scientifique,**

Rapporteur : Madame Véronique PAQUIS

Service : SJ3000 - Direction Adjointe Enseignement Supérieur et Recherche

Objet : Mesures de soutien à la recherche niçoise. Allocations individuelles aux jeunes chercheurs

---

3. approuver le règlement ci-annexé d'appel à candidatures,

les crédits nécessaires aux éventuels frais de déplacement des membres du comité scientifique et à la tenue de cette réunion seront imputées au chapitre 011, compte 6232, fonction 230311, code service PH600, inscrits au budget primitif 2009.

**SIGNE C. ESTROSI**

**RECU A LA PREFECTURE DES A.M. LE 09 avril 2009  
ACTE PUBLIE ET EXECUTOIRE LE 09 avril 2009  
CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE  
L'ARTICLE 2 MODIFIE DE LA LOI N° 82-213  
DU 2 MARS 1982  
POUR AMPLIATION, POUR LE DEPUTE-MAIRE,  
L'ELU DELEGUE,**